



**Syndicat C.G.T. des ANIMATEURS de la VILLE DE PARIS
et des ADMINISTRATIONS ANNEXES**

Paris 23 novembre 2016

REF. : 2016.11.23 – BC/IJ

**Madame Anne HIDALGO
Maire de Paris
Hôtel de Ville
75004 PARIS**

Madame la Maire de Paris,

Notre syndicat CGT des animateurs de la ville de Paris et des Administrations Annexes vous informe qu'il dépose un préavis de grève le lundi 2 janvier 2017, de 0h à 24H00. Ce préavis couvre l'ensemble des personnels d'animation de la DASCO, quel que soit leur statut et fonction.

Quel en est le motif ?

Dans un courrier adressé à Mme Alexandra Cordebart, Maire adjoint chargée des affaires scolaires, le 20 octobre 2016, notre syndicat vous demandait d'accorder une journée chômée aux animateurs (trices) au regard de leur forte implication dans le bon fonctionnement du service public et du fait que cette journée a été accordée aux enseignants, ce qui nous semble légitime.

Dans une réponse qui nous a été faite par Mme Virginie Darpheuille, Directrice des Affaires Scolaires, le 14 Novembre 2016, il est exprimé une « reconnaissance à l'égard des équipes d'animation (...) qui s'impliquent quotidiennement dans le bon fonctionnement du service public ». Cet hommage précède un refus ferme et définitif. Notre demande n'avait rien d'illégitime, cette journée sera massivement désertée par les jeunes parisiens.

L'affaire en serait restée là si entre temps, le lundi 7 Novembre 2016, n'avait eu lieu une réunion portant sur l'agenda social de la DASCO, faisant un rapport d'étape sur l'année passée, et posant des perspectives pour l'année à venir.

Notre syndicat CGT a constaté stupéfait l'absence totale de tout engagement concret de la Dasco sur un quelconque dossier portant sur notre corps de métier. Et les attentes sont bien là.

Malgré un engagement écrit de la Dasco d'engager de vraies discussions avec les syndicats durant l'année 2016 sur les différents règlements de service des animateurs (trices), rien n'a été engagé. Rien n'a été retenu non plus cette fois pour 2017 ! De qui se moque-t-on ?

Trois ans après la refondation de l'école, qui a entraîné de nombreux bouleversements dans notre métier, nous sommes le principal secteur impliqué par les rythmes scolaires et le seul à n'avoir pas vu son règlement de service remis à plat pour en discuter le contenu en terme de temps de travail, temps de préparation, pauses, hygiène corporelle aux enfants en Maternelle, missions etc..

Les attentes sont immenses et légitimes, nous ne serions nous satisfaire d'un dossier renvoyé aux calendes grecques. D'autre part, nous posons dans ce préavis l'engagement de la ville à proposer, comme cela avait été envisagé en début d'année, des contrats moins précaires aux animateurs (trices) et des postes au concours, constatant d'ailleurs une baisse des effectifs dans notre profession au Budget primitif de décembre 2016. La CGT ne saurait accepter que l'on traite de façon inégalitaire les personnels d'animation qui font vivre ce service public.

Nous souhaiterions une rencontre urgente.

En l'attente de vous lire,

Recevez, Madame la Maire, nos salutations distinguées.

**Pour la CGT, la responsable à l'organisation,
Béatrice CHENON**